# CONSEILS POUR BIEN VOUS ASSURREZ

Comme vous le savez tous une assurance responsabilité civile est obligatoire pour nos métiers du drone, il y a quelques années une seule assurance proposée un contrat pour drone, aujourd'hui nous en voyons arriver de plus en plus et non seulement des groupes mais des courtiers, voici une liste ci-après non exhaustive.

**AIR COURTAGE ASSURANCES**: www.air-assurances.com (courtier en aéronautique)

**ALLIANCE:** https://drone-assurances.fr

**ATLANTAS:** http://assurance-aviation.atlantas.fr

**AXA**: https://drone-assurances.fr

**DRONE ASSUR**, via le groupe SVI : www.svi-assurances.com

Cette liste est à compléter, si vous en connaissez plus, faites le nous savoir.

Attention vérifier bien vos garanties de base et options tel que:

Garantie responsabilité civile, (obligatoire)
Dommages causés sur le matériel et humains, (non obligatoire)
Perte du drone, casse du drone avec accessoires,
Les montants des sinistres maxi,
Les franchises,
Les modes de règlement.
Missions sur le territoire Français uniquement.
Hauteur de vol et non altitude, certaines assurances confondent.

Faites vous faire des devis comparatifs tel que :

*En base :*
Une responsabilité civile pour un télé-pilote déclaré dans votre MAP
Dommages pour 1 drone avec accessoires.

*Suppl.:*
Le coût éventuel ou inclus pour un télé-pilote-pilote déclaré en supplément pour un second pilote avec drone.
Le coût pour supérieur à 2 télé-pilotes ou inclus
Le coût pour supérieur à 2 drones et plus ou inclus
Voir coût suppl. ou inclus pour un exercice sur le territoire Français et Dom avec des missions à l'étranger.

*Option :*
Il reste en option des possibilités de s'assurer temporairement (voyage à l'étranger, pilotes en sous-traitant, location de drone, etc....)

A vous de faire votre propre choix mais assurez vous,
Topdrone-annuaire vous le recommande fortement.
Voler en toute sécurité.